

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement CCFD - Evaluation de l'installation des formés du projet Songhaï (Bénin), P. Debouvry, M. Ongolo-Ndongo, mai 2000. (96 Ev)

Résumé du rapport

Pierre DEBOUVRY, Socio-économiste

Michel ONGOLO- NDONGO, Economiste Mai 2000

Les constats effectués

- La terre est devenue un bien marchand désacralisé. L'hectare se vend à 1 million et plus Fcfa dans la banlieue de Cotonou, à 300.000 F dans les trois départements du Sud, entre 300.000 et 100.000 F dans le Zou, entre 50.000 et 100.00 Fcfa dans le Borgou et l'Atacora. Ce facteur de production représente donc un coût rédhibitoire pour nombre de jeune candidats à l'installation, d'autant plus que pour sécuriser la propriété, il convient d'acheter la propriété au travers d'une procédure complexe, longue et incertaine : acte de donation ou de vente à certifier successivement par les deux parties (acheteur/vendeur), le chef de village, le maire, le sous-préfet, le préfet avant l'obtention du titre foncier. La plus grande difficulté se situe au niveau de l'acte initial (vendeur-acheteur) car les "ayant-droits" sont mal identifiés dans le contexte actuel et il y a toujours un héritier surprise qui apparaît après transaction pour remettre en cause la légitimité de la procédure engagée. Plusieurs cas de remise en cause de la propriété foncière ont été rencontrés par les fermiers installés par Songhaï : deux se sont traduits par un abandon du site avec les infrastructures, car n'ayant pas trouvé de solutions ; Plusieurs pourraient connaître des problèmes dans le cadre futur des successions liées à la mort des propriétaires leur ayant donné des terres sans "acte de donation". Cette mercantilisation du foncier, qui selon toute vraisemblance, progressera rapidement avec la poussée démographique prévue, risque d'entraîner des phénomènes de "paysans sans terre" et une accélération de la quart-mondialisation (bidonvilles).
- Des fermiers ayant suivi une scolarité (entre 5ème et 1ère pour la plupart) et d'origine généralement urbaine sont effectivement installés, souvent dans des situations difficiles. A noter que les ruraux installés dans leur village d'origine constituent des exceptions. Tous font preuve d'une technicité certaine, notamment dans le domaine du petit élevage et de la provenderie, utilisent un brouillard de caisse (bien tenu) et un grand livre (pas toujours à jour) ; les autres documents sont plus ou moins tenus (fiches mensuelles, fiches mensuelles des résultats globaux), les comptes de résultats sont une exception. D'après l'échantillon observé, 32 % ont une fiche de résultats financiers ; il y aurait eu 38 résultats pour 112 exploitations suivies en 1998 (33,9 %) ; il est prévu d'en produire 50 sur 142 en 1999 (35%).
- La grande majorité des "fermiers Songhaï" visités ont bénéficié d'aides financières (19 sur 28 soit 67,9 %). 8 n'ont eu que des dons (28,6 %) , 2 seulement des crédits (7,1 %) et 9 des dons et crédits (32,1 %).
12 ont reçu des dons de leurs parents (42,9 %) généralement pour acquérir le foncier (2.026.000 F en moyenne). La moyenne des dons reçus par chacun des 17 bénéficiaires s'élève à 2.821.600 F dont 1.430.000 F en provenance des familles, soit 50,6 % (minimum: 100.000 F - maximum : 3.900.000 F).
Les crédits moyens perçus par les 11 bénéficiaires sont de 2.934.727 F (minimum : 250.000 F - maximum : 5.582.000 F).
La moyenne des aides financières cumulées (dons et crédits) des 28 exploitations visitées est de 3.086.500 F dont 1.845.000 F de dons et 1.241.500 F de crédits.
Il est à noter qu'il existe des dossiers en cours d'instruction dont celui de la coopérative de Tchi qui doit recevoir 22.000.000 F de crédits.
- D'après ces fiches, 5 exploitations sur 9 de notre échantillon sont déficitaires (soit 55,5 %), une autre liste récapitulative des résultats de 16 exploitations du Sud indique que 10 sont

déficitaires (soit 62,5 %).

Plusieurs explications justifient ces résultats :

- manque de progressivité dans les investissements immobiliers qui pèsent lourdement (en amortissement et agios bancaires) sur les comptes d'exploitation ;
- corollaire du point précédent, insuffisance du capital circulant, générateur de revenus; résultats des poulaillers sans poule, des aulacoderies vides, etc..
- centrage initial excessif sur le petit élevage au détriment de la culture permettant autosuffisance alimentaire et premier revenu capitalisable ;
- quasi aucun investissement sur les équipements permettant d'améliorer la productivité du travail (une paire de boeuf , deux motoculteurs dont un en panne sur les 28 exploitations visitées) ; peu d'intérêt jusqu'à une date récente pour la traction bovine pouvant , pour un investissement modeste récupérable en tout ou en partie à la revente en animaux de boucherie, générer par le transport des revenus tout au long de l'année. Ceci les entraîne dans de lourdes charges de main d'oeuvre sans intérêt pour le capital d'exploitation et fragilisent les résultats d'exploitation.
- de fait les activités les plus rentables, à court terme, paraissent être la culture du manioc poussée jusqu'à sa transformation en gary et les travaux de meunerie.

- Si Songhaï a beaucoup investi dans la mise au point du "petit élevage" (porc, poulet de chair, poulet de ponte, dindon, aulacode), il a jusqu'à présent peu investi en matière de conduite de parcelles. Ces élèves fermiers cultivent de fait, même s'ils affirment le contraire, comme les paysans, c'est-à-dire avec peu ou pas d'intrants (les quantités de matière organique produites par les petits élevages sont dérisoires par rapport aux besoins des parcelles). Il n'y a donc pas gestion de la fertilité adaptée aux conditions d'exploitation des sols.
- Les fermiers Songhaï raisonnent essentiellement en termes de compte d'exploitation par activité mais pas en termes d'exploitation agricole ou de processus d'accumulation du capital d'exploitation. Il n'y a d'ailleurs pas de "bilan" dans les documents comptables.
- Les fermiers Songhaï ont une certaine propension à se sentir supérieurs aux autres producteurs parce que "modernes". Ceci ne favorise guère leur insertion dans leur contexte socio-professionnel d'accueil ; paradoxalement, le réseau peut, s'il se transforme en "club", renforcer cette attitude.
- Les installés Songhaï, souvent d'origine urbaine, n'ont pas suivi de formation en tant que citoyen(ne) rural(e) : droits et devoirs vis-à-vis des pouvoirs publics, hygiène et relations à l'eau, PMI et espacement des naissances, information sur le SIDA, etc...
- Les installés Songhaï n'ont pas eu de formation relative à l'organisation de la profession, à la communication, etc.
- Le dispositif Songhaï ne dispose pas, actuellement, d'outils de suivi aisément utilisables. De fait, il n'existe que des "dossiers formés" où soit s'entassent pêle-mêle de multiples documents, soit restent vides... le fait que plusieurs exploitations regroupent plusieurs installés ajoute un élément de confusion supplémentaire.
- L'apparition dans le paysage institutionnel de plusieurs opérateurs financiers proposant sans concertation avec Songhaï des "crédits d'installation" accentue les risques de sur-investissement. De fait, la formation "Songhaï" représente un label recherché car ces fermiers (sachant lire, écrire, compter et tenir un cahier de comptes), constituent une cible de choix. Il y a un risque très réel de les voir s'engager dans une spirale de trop forts endettements. Les fermiers qui se voient contraints de tenir plusieurs comptabilités (une par source de financement) au détriment d'une vision globale de l'exploitation risquent de s'engager dans le jeu dangereux des "opérations de cavalerie" permettant de payer les crédits par d'autres crédits, etc.

1.2 - Conclusions majeures

(i) Une incontestable réussite de court terme ; les jeunes visités, le plus souvent d'origine urbaine, font preuve d'un certain savoir faire et d'un remarquable enthousiasme leur permettant de surmonter de graves difficultés... il y a incontestablement un phénomène de fixation-installation rare, voire unique, au niveau de la sous-région.

(ii) L'accès relativement facile à des "dons" et/ou "crédits" proposés de manière non concertée par plusieurs opérateurs risque d'entraîner les installés dans une dangereuse démarche : "faire de l'agriculture avec de l'argent" et non "faire de l'argent avec l'agriculture" les conduisant dans une impasse. Le réseau doit pouvoir jouer un rôle de conseil, en relation avec les différentes sources de financement.

(iii) Songhaï, avec l'ouverture des deux nouveaux centres de Savalou et Parakou, entre dans un contexte moins marchand que le Sud et plus marqué par les aspects traditionnels. Ceci devrait l'inciter à une démarche prenant plus en compte les réalités du milieu d'insertion de formés (organisation sociale, système agraire, gestion de l'espace, etc.). Une telle évolution devrait, en outre, contribuer à améliorer la préparation des formés à jouer un rôle "d'animateur" dans leur milieu d'insertion.

(iv) Il convient de compléter les formations initiales, notamment en restructurant l'ensemble de l'actuel niveau II "appui à l'installation" ; de coordonner les interventions des différents opérateurs auprès des installés ; de renforcer les outils de suivi d'exploitation.

(v) La réponse à la question des perspectives de l'extension de la formation Songhaï à la sous-région est difficile à formuler. En termes de "système auto-financé", le projet ne peut fonctionner que dans le cadre d'une forte déconcentration vers des centres correspondant à des éco-systèmes spécifiques et disposant d'une large autonomie de gestion dans un cadre strict nécessaire au respect de l'éthique Songhaï ; avec le cybercentre, il innove considérablement et devrait pouvoir réduire les "distances" entre "le centre" et "les entités". Par ailleurs, le cybercentre représente une exceptionnelle occasion de "libérer la parole et l'information" en faveur des producteurs.

Un tel projet n'a pu être conduit à son état actuel que parce que le charisme exceptionnel de son promoteur, sa modestie dut-elle en souffrir, lui a permis de regrouper des compétences et des financements. Songhaï est avant tout le produit d'un engagement profond (cf. la charte) où se combinent utopie, rationalité et savoir-faire commercial. Il ne saurait être vulgarisé comme une formule universelle applicable par les administrations ou ONG des pays de la sous-région.

L'intérêt de Songhaï en termes sous-régionaux serait d'être le "levain dans la pâte" pour relever de multiples défis (cf. chapitre II : les enjeux du secteur agricole à court et moyen termes). Ceci suppose de pouvoir aller encore plus loin dans la formation et le suivi des "fermiers"... Cela peut paraître une utopie... mais Songhaï n'était-il pas initialement une utopie devenue réalité ?

Songhaï obtient des résultats dans un domaine où les échecs sont la quasi règle générale ; à ce titre le projet est intéressant. Les dirigeants de Songhaï sont conscients des limites de leur utopie devenue réalité et des dangers de son actuelle extension ; ils sont, à ce titre, remarquablement ouverts aux suggestions. Raisonnablement, l'extension du projet paraît peu crédible mais l'était-il au départ ? Le projet sera ce que les cadres qui le composent en feront ; leur foi ne les aveugle pas et laisse espérer qu'ils trouveront en eux les capacités d'adaptation nécessaires.

1.3 - Recommandations formulées

(i) Arrêter des axes politiques prioritaires pour l'ensemble des interventions Songhaï. Par exemple :

- accroître la productivité de la force de travail (traction attelée, outillage, mécanisation, motorisation).
- améliorer la fertilité des sols (itinéraires techniques par parcelle).
- reproduction élargie du capital d'exploitation (foncier, cheptel, équipement, verger, capital circulant) par réinvestissement et emprunt maîtrisé.
- préparer les fermiers à être des citoyens ruraux (droits et devoirs civiques, hygiène : eau, protection maternelle et infantile, espacement des naissances, information SIDA, etc.).
- préparer les fermiers à leur intégration dans les organisations professionnelles agricoles (syndicat, coopérative, groupement, etc.).

(ii) Revoir les cycles de formation Songhaï. Trois axes sont proposés :

a - Enrichir les contenus de l'actuel niveau I :

- contact avec les différentes sources de financement (présentation des objectifs et procédures par chaque opérateur) ;
- stages en exploitations (anciens Songhaï et non Songhaï).
- plan de culture et itinéraires techniques par parcelle (en relation avec la Recherche et la Faculté d'Agronomie).
- repenser la formation en termes d'exploitation agricole (combinaison sol, travail, capital), d'amélioration-valorisation des parcelles et de processus d'élargissement du capital.
- introduire les notions d'hygiène et de santé (notamment rapport à l'eau, prévention contre le paludisme), PMI et espacement des naissances, information Sida.
- formation à la citoyenneté : droits et devoirs du citoyen rural, lutte contre la corruption.
- la question foncière : procédure d'acquisition et les pièges à éviter.
- les organisations professionnelles agricoles.

b - Repenser globalement les formations (niveau I et II) en fonction du produit final : "un exploitant agricole installé sur une exploitation performante".

A notre avis, le cycle de formation devrait s'arrêter avec la fin de la mise en place de l'exploitation agricole qui pourrait se faire en trois étapes :

- (i) formation initiale : actuel niveau I enrichi, s'achevant par un pré-dossier d'installation (18 mois) ;
- (ii) consolidation-validation du dossier d'exploitation et mise en culture de la première parcelle (6 mois-1 an) ;

(iii) mise en place progressive par réinvestissement et appel au crédit (2-3 ans).

Après ce cycle de "mise en place", l'exploitant agricole devrait suivre, selon des modalités pratiques à définir et si il le désire, d'autres types d'activités :

- (i) conseil de gestion et d'appui technique ;
- (ii) des formations de "cadres paysans" ;
- (iii) des formations continues thématiques (questions-problèmes, information techniques, etc.)

c - Consolider l'actuel niveau III en changeant sa dénomination

Cette formation continue s'adressant aux personnels Songhaï et aux "cadres" du développement rural doit permettre :

- (i) la formation d'adaptation et de perfectionnement des personnels du projet ;
- (ii) contribuer au rayonnement extérieur de Songhaï ;
- (iii) enrichir la réflexion interne... Outre la formation des personnels (en externe et en interne), le projet Songhaï pourrait proposer chaque année des séminaires de courte durée sur des thématiques où il dispose d'un incontestable "avantage comparatif" (par exemple : aulacodiculture, heliculture, pisciculture, biogaz, etc.). Ces séminaires, ouverts à un public sous-régional, pourraient être tenus d'abord à périodicité semestrielle puis trimestrielle.

Pour éviter toute confusion, il nous paraît prudent de changer sa dénomination actuelle prêtant à confusion (continuité des précédents).

d - Envisager des formations de prestataires de service

L'entrepreneuriat en secteur rural ne se limite pas à l'exploitation agricole mais couvre les métiers d'amont et d'aval sur lesquels Songhaï a déjà investi en termes de "mise au point de petit équipement de transformation". Cette approche constitue peut-être un début de réponse alternative à l'actuelle tendance, que nous pensons dangereuse, de Songhaï à vouloir s'engager de plus en plus dans des activités d'approvisionnement, crédit, transformation, commercialisation.

e - Engager la réflexion sur l'intérêt d'une formation diplômante

La formation Songhaï de niveau I s'étale sur 18 mois, soit en retirant les deux semaines de congés, 75 semaines à raison de 46 heures par semaine : le temps de formation est donc de 3450 heures. Un tel volume horaire est considérable et pourrait éventuellement être valorisé par un diplôme de type CAP et/ou BTA. Cette recommandation de plus long terme ne doit pas être rejetée à priori ; il est vraisemblable que la tendance ira dans le sens d'une liaison formation-obtention de crédit qui ouvrira la porte à de multiples "centres de formation". En prenant les devants, Songhaï pourrait faire oeuvre utile tout en faisant reconnaître le métier d'agriculteur comme un métier à part entière.

(iii) Renforcer le dispositif de suivi-appui-conseil

L'ouverture des "entités" de Savalou et Parakou va entraîner un flux annuel de 150 formés, soit plus que la totalité des actuels "suivis". L'appareil actuel (3 personnes) ne paraît pas en mesure d'affronter

une telle progression. Il convient de le repenser en termes de :

a - effectifs.

b - outils de suivi : mise en place de deux fichiers informatiques (formés, exploitations).

c - production de normes (temps de travaux, plan type, barème de coût, etc).

d - mise en simulation des projets élaborés et recherche d'améliorations.

En fonction de ces quatre points, il conviendra :

e - d'adapter les ressources humaines du dispositif à ces nouvelles fonctions.

(iv) S'insérer dans le contexte national

Avec l'ouverture des entités de Savalou et Parakou, Songhaï prend une dimension nationale. Il paraît important qu'il puisse resserrer les liens avec :

- les opérateurs financiers en les invitant à venir présenter leur institution respective au cours des formations et en essayant de trouver des compromis sur les modalités d'octroi des crédits, notamment en termes de comptabilité et de suivi des exploitations.

- la Recherche agronomique et la Faculté d'agronomie au travers de tests en "milieu contrôlé" et "milieu réel" sur des thématiques intéressant Songhaï (par exemple : plantes améliorantes, itinéraires techniques, plan de cultures, etc).

(v) Améliorer la fonctionnalité du réseau en :

(i) améliorant "Fermes Actualités" (fréquence mensuelle, ouvrir de nouvelles rubriques notamment OPA, conseil familial, gestion d'exploitation) ;

(ii) faisant découvrir la rationalité des systèmes paysans locaux de production ;

(iii) incitant à l'insertion de fermiers Songhaï dans les OPA et associations locales ;

(iv) réfléchissant à une politique de recrutement des prochaines promotions en termes de "masse critique". Il est difficile de parler réseau avec des individus atomisés dans l'espace. Avec l'ouverture des "entités", il devrait être possible de focaliser chaque recrutement sur quelques entités administratives précises où les futurs formés comptent s'installer. A noter que cette recommandation faciliterait grandement la mise en exécution d'un suivi plus rapproché s'intégrant dans le cursus rénové de formation/installation.